

Les effectifs bénéficiaires de la CMU-C progressent de manière dynamique, notamment sous l'impulsion du développement du statut de la micro-entreprise. Les micro-entrepreneurs représentent plus de la moitié des bénéficiaires. Le taux de recours, entendu comme le pourcentage de la population protégée bénéficiant du dispositif, varie selon les groupes professionnels (important pour les commerçants et plus faible pour les professions libérales). Les ayants droit, les jeunes et les femmes sont surreprésentés au sein des bénéficiaires de la CMU-C. La première voie d'accès au dispositif est le bénéfice du revenu de solidarité active (RSA).

CHIFFRES ESSENTIELS

364 300 bénéficiaires de la CMU-C fin 2017

- 8% de la population protégée
- 39% d'artisans
- 55% de commerçants
- 6% de professions libérales
- 197 200 micro-entrepreneurs (54%)
- 47% d'assurés / 53% d'ayants droit
- Un âge moyen de 44 ans
- 33% de femmes parmi les assurés
- 102 M€ pris en charge au titre de la part complémentaire

DES EFFECTIFS DE BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C EN FORTE CROISSANCE

La CMU-C permet aux assurés qui ont de faibles ressources (au 1^{er} avril 2017, moins de 8 723 € annuels pour une personne seule en métropole), et à leurs ayants droit, de bénéficier d'une couverture maladie complémentaire. Les bénéficiaires du RSA sont éligibles de droit à la CMU-C. Fin 2017, on compte 364 300 bénéficiaires de la CMU-C (assurés et ayants-droits), soit 8 % de la population protégée (France entière). Tous régimes confondus, 5,52 millions de personnes bénéficient de la CMU-C.

Les effectifs de bénéficiaires de la CMU-C sont croissants chaque année depuis 2010, en lien avec le développement du dispositif de la micro-entreprise. Sur les dix dernières années, les effectifs de bénéficiaires de la CMU-C ont progressé en deux temps. Une première période, de 2005 à 2008, où la croissance a été importante (+6,5 % en moyenne annuelle). A suivi, entre 2009 et 2014, une forte accélération de la croissance des effectifs (+10,5 % en moyenne par an), avec l'arrivée des micro-entrepreneurs et des membres de leur famille. Depuis 2015, la progression est relativement plus modérée (+5,2 % par an en moyenne), en raison de l'entrée moins dynamique des micro-entrepreneurs et la hausse du plafond de la CMU-C de 7 % en sus de l'inflation en 2013, qui a permis à un plus grand nombre de rentrer dans le dispositif de la CMU-C.

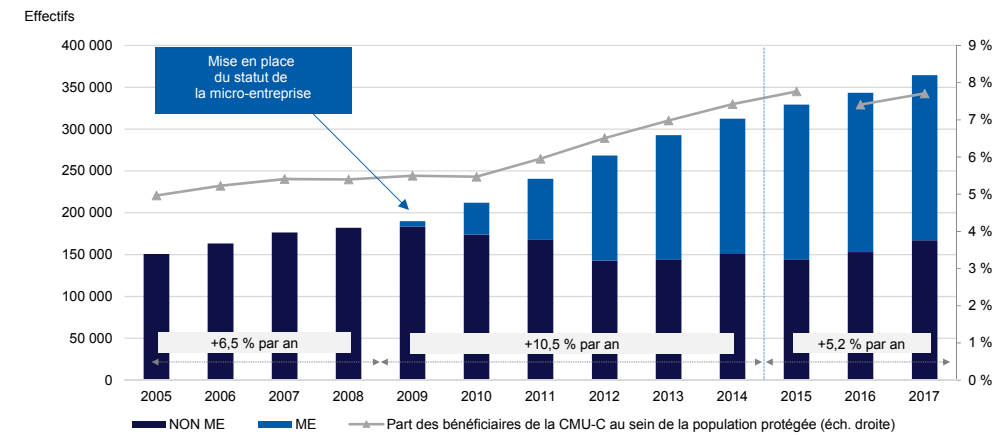
LES AYANTS DROIT SURREPRÉSENTÉS PARMIS LES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C

Contrairement à l'ensemble de la population protégée où l'on compte 69 % d'assurés et 31 % d'ayants droit, la population des bénéficiaires de la CMU-C compte davantage d'ayants droit (53 %).

LES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C MAJORITAIREMENT COMMERÇANTS

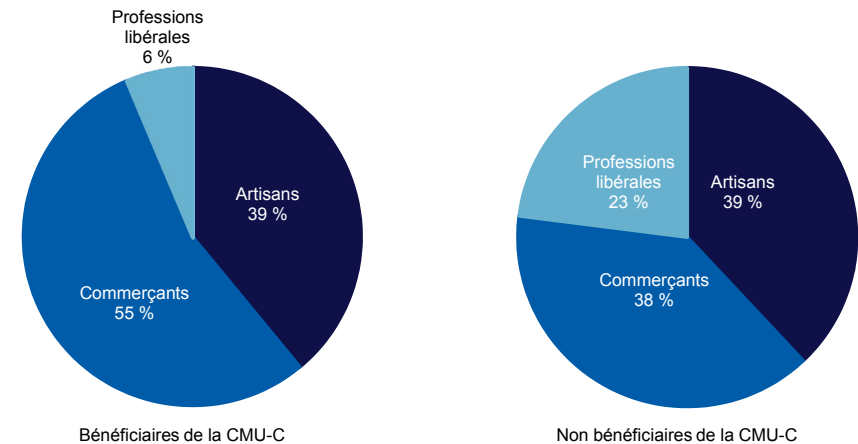
55 % des bénéficiaires de la CMU-C en 2017 sont commerçants, en surreprésentation par rapport à la population non bénéficiaire de la CMU-C (38 %). Les artisans sont représentés à part égale au sein de la population des bénéficiaires et non bénéficiaires de la CMU-C (39 %). A contrario les professions libérales sont sous-représentées parmi les bénéficiaires de la CMU-C (6 % contre 23 % pour les non bénéficiaires de la CMU-C).

Graphique 1 : évolution des effectifs bénéficiaires de la CMU-C au RSI de 2005 à 2017, et part au sein de la population protégée par le RSI en maladie-maternité



Note : rupture de série en 2015 en raison de la modification du traitement des radiations. Le taux de recours rapporte les bénéficiaires de la CMU-C à la population protégée. Avec la mise en place de la PUMA en 2016, le champ de la population protégée est modifié, le taux de recours n'est pas comparable aux années antérieures. Champ : assurés et ayants droit (champ PUMA à partir de 2016), France entière. Données définitives. Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 2 : répartition par groupe professionnel des bénéficiaires ou non de la CMU-C



Source : CNDSSSTI, 2018.

■ LES MICRO-ENTREPRENEURS REPRÉSENTENT PLUS DE LA MOITIÉ DES BÉNÉFICIAIRES

Les micro-entrepreneurs représentent 54 % des bénéficiaires de la CMU-C en 2017. Cette forte proportion, stable depuis 2015, s'explique par un taux de recours à la CMU-C beaucoup plus fort parmi les micro-entrepreneurs (17,3 %) que parmi les non micro-entrepreneurs (4,7 %).

Parmi les micro-entrepreneurs, 47 % sont âgés de moins de 44 ans. Globalement, le taux de recours à la CMU-C s'élève à 5 % pour les assurés et à 13 % pour les ayants droit.

Chez les non micro-entrepreneurs, les taux de recours sont beaucoup plus faibles : 3 % pour les assurés et 8 % pour les ayants droit.

Néanmoins, ce sont toujours les jeunes qui sont les plus concernés du fait de la proportion plus importante d'ayants droit. Le taux de recours atteint 14 % pour les bénéficiaires de la tranche de 20-24 ans (28 % parmi les ayants droit) et 9 % pour les 25-29 ans (35 % pour les ayants droit).

■ UN TAUX DE RECOURS QUI AUGMENTE CHEZ LES ARTISANS ET LES COMMERÇANTS, NON MICRO-ENTREPRENEURS

Le taux de recours à la CMU-C progresse modérément quel que soit le groupe professionnel. Il est plus élevé en moyenne pour les commerçants (10,2 %) que pour les artisans (7,0 %) et très faible chez les professions libérales (2,3 %).

Le taux de recours est plus élevé parmi les micro-entrepreneurs (26 % chez les commerçants, 16 % chez les artisans, 5,4 % chez les professions libérales) que parmi les non micro-entrepreneurs (6 % chez les commerçants, 4 % chez les artisans, 1,2 % chez les professions libérales) ; ce dernier progresse néanmoins plus rapidement.

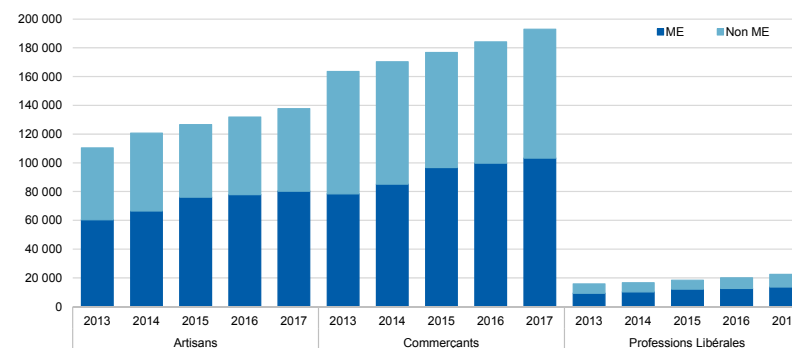
■ LES BÉNÉFICIAIRES DE LA CMU-C : UNE POPULATION PLUS JEUNE ET PLUS FÉMININE ...

La population relevant de la CMU-C est globalement plus jeune et plus fréquemment féminine que l'ensemble de la population protégée du RSI.

Les assurés bénéficiaires de la CMU-C ont en moyenne 44 ans, contre 52 ans pour les assurés non bénéficiaires. L'âge moyen des ayants droit est de respectivement 17 ans pour les bénéficiaires de la CMU-C, contre 21 ans chez les ayants droit non bénéficiaires.

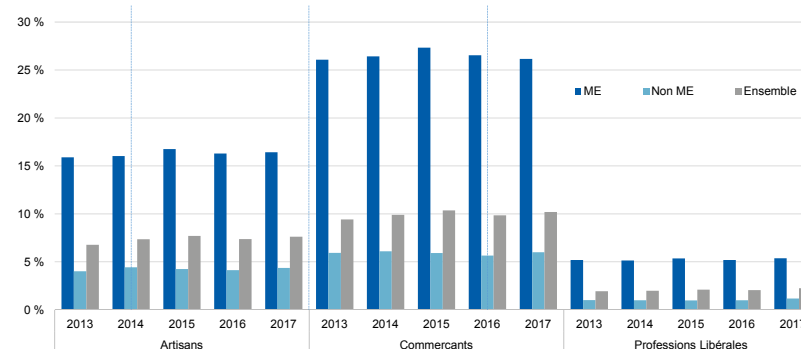
On compte 47 % de femmes parmi les bénéficiaires de la CMU-C, contre 41 % au sein de la population non bénéficiaire de la CMU-C. Cette féminisation de la population résulte de la part importante d'ayants droit qui sont en majorité des femmes. Parmi les assurés, la proportion de femmes est équivalente entre les bénéficiaires de la CMU-C et les non bénéficiaires, environ un tiers.

Graphique 3 : répartition des effectifs de bénéficiaires de la CMU-C par groupe professionnel selon le statut de l'entreprise de 2013 à 2017



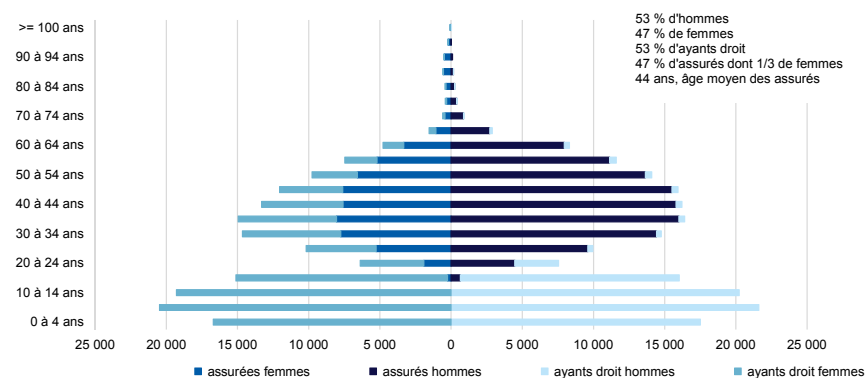
Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 4 : taux de recours à la CMU-C par groupe professionnel de 2013 à 2017



Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 5 : pyramide des âges des bénéficiaires de la CMU-C en 2017



Source : CNDSSSTI, 2018.

■ LE RSA : PRINCIPALE VOIE D'ACCÈS À LA CMU-C

Le bénéfice de la CMU-C est attribué sous conditions de ressources, le plafond de ressources est fixé annuellement. Les bénéficiaires du RSA sont éligibles de droit à la CMU-C car ils satisfont de fait ces conditions. Le versement du RSA constitue la principale voie d'accès à la CMU-C avec 61 % des cas : 62 % pour les micro-entrepreneurs et 58 % pour les non micro-entrepreneurs.

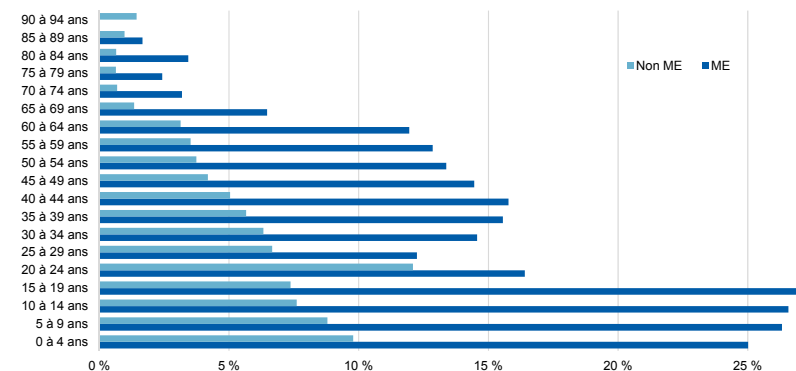
Viennent ensuite les autres critères de ressources (respectant le plafond CMU-C) qui représentent 28 % des attributions (24 % des micro-entrepreneurs et 32 % des non micro-entrepreneurs) et les décisions émanant d'un autre régime (pour les poly-assurés) pour 12 % des cas.

■ 102 M€ PRIS EN CHARGE PAR LE FONDS CMU AU TITRE DE LA PART COMPLÉMENTAIRE DES PRESTATIONS SANTÉ

Les dépenses au titre de la part de la complémentaire santé pris en charge par le Fonds CMU, s'établissent à 102 M€ en 2017, en progression de 6,5 %. Le coût moyen par consommant est de 289 €, en baisse de 0,4 % par rapport à 2016.

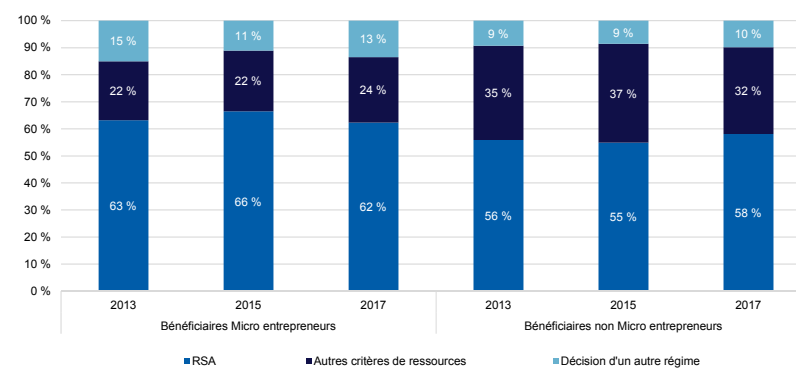
La prise en charge par le Fonds CMU reste prépondérante sur les forfaits audioprothèses (887 € en moyenne par consommant) et dentaires (549 € pour le forfait dentaire prothétique et 355 € pour le forfait dentaire orthopédie). La progression des dépenses de soins dentaires (honoraires et forfaits), paramédicaux, et optique (forfait), reste tirée par celle du nombre des consommateurs.

Graphique 6 : taux de recours à la CMU-C par tranche d'âge et par statut de l'entreprise en 2017



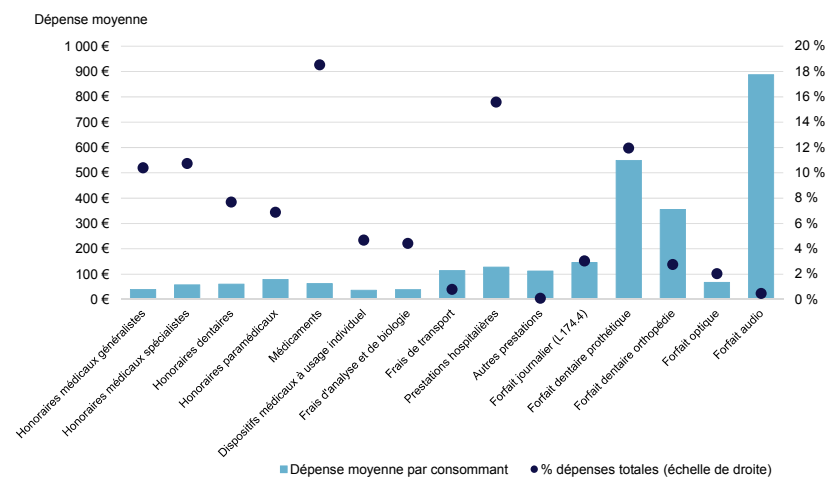
Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 7 : part des bénéficiaires de la CMU-C en 2013, 2015 et 2017 selon les critères d'attribution



Source : CNDSSSTI, 2018.

Graphique 8 : dépense moyenne prise en charge par consommant et répartition de la dépense totale par groupe de prestations



Source : CNDSSSTI, 2018.